

## L'Emploi de nutritionniste d'élevage

### Attributions

L'emploi de Nutritionniste d'Elevage comporte les attributions suivantes :

- Concevoir, planifier et coordonner des analyses et contrôles des ressources alimentaire animales;
- Dresser la nomenclature des différents aliments des animaux;
- Etablir les différentes rations alimentaires des animaux;
- Analyser les données Statistiques relatives à la situation alimentaire et nutritionnelle;
- **Suivre et évaluer les programmes de développement dans ses aspects alimentaires et nutritionnels;**
- Informer le public en matière d'éducation pour la nutrition et la santé;
- Concevoir des formules et exercer en matière de nutrition animale;
- Encadrer des stagiaires;
- Déterminer les normes de qualité des aliment bétail.

### Modes et conditions d'accès

Les personnels recrutés sur un emploi de Nutritionniste d'Elevage sont appelés Nutritionnistes d'Elevage.

Les Nutritionnistes d'Elevage se recrutent:

Sur titre parmi les candidats titulaires du DESS ou du Doctorat de troisième cycle, option nutrition ou de tout autre diplôme reconnu équivalent. L'accès à la formation du Nutritionniste d'Elevage se fait par concours professionnels ouvert par arrêté du Ministre chargé des Ressources Animales aux Ingénieurs d'Elevage, aux Vétérinaires et aux Ingénieurs en Industries Animales, âgés de quarante cinq ou plus de 31 décembre de l'année du concours, et justifiant d'une ancienneté de cinq (05) ans dans l'administration dont trois (03) ans dans l'emploi d'Ingénieur d'Elevage, de Vétérinaire ou d'Ingénieur en Industries Animales.

Par concours direct ouvert par arrêté du Ministre chargé des Ressources Animales aux candidats remplissant les conditions générales de recrutement prévue aux articles 10 et 11 de la loi N°013/98/AN du 28 Avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique et titulaires, du DESS ou d'un Doctorat de troisième cycle, option nutrition animale ou de tout autre diplôme reconnu équivalent. Les candidats déclarés admis sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de Nutritionnistes d'Elevage et soumis à une période d'essai de trois (03) mois pour compter de leur date de prise de service.

### Classification catégorielle

L'emploi de Nutritionniste d'Elevage est classé dans la 1 ère catégorie, échelle A du Régime Juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique.

### Dispositions transitoires

Les personnels de catégorie A, échelle 1, de la 1 ère catégorie échelle A, titulaires du DEA, du DESS ou du Doctorat troisième cycle, option Nutrition et recrutés sur un poste d'Ingénieur d'Elevage en activité, en disponibilité ou en détachement à la date d'entrée en vigueur du présent décret, seront pour compter de la même date, nommés Nutritionnistes d'Elevage, catégorie pour catégorie, échelle pour échelle, classe pour classe, échelon pour échelon.

Les fonctionnaires de catégorie A, échelle 1, nommés Nutritionnistes d'Elevage en application des dispositions de l'article 20 ci-dessus, conservent leur statut de fonctionnaire.

### Droits spécifiques

Les Nutritionnistes d'Elevage ont droit à:

- Une tenue de travail;
- Une vaccination et à la protection contre les maladies contractables au cours de l'exercice de l'emploi.